

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UNE P'TITE CABANE

1 – La location ne devient effective qu'après notre accord et après réception du contrat de location dûment complété et signé accompagné des arrhes d'un montant de 25% du séjour. Le règlement se fait par chèque ou chèque ANCV, en le retournant avec le contrat à l'adresse de la Mairie. Sur les chèques ANCV, la monnaie n'est pas rendue.

2 – A réception des arrhes, une confirmation vous sera envoyée par mail.

3 – La réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Le nombre de personnes mentionné sur le contrat ne doit pas être dépassé, sauf accord avec la direction.

4 – En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursés.

5 – Les demandes de location ne peuvent être inférieures à 2 nuits en juillet et aout.

6 – Le solde du séjour est payable le jour de l'arrivée ainsi que la taxe de séjour qui devra être payée en numéraire uniquement. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

7 – En cas de modification de votre réservation, le prix initial du contrat reste inchangé et à votre charge. Exceptions faites : maladie, décès. (Justificatifs).

8 – Une caution de 100 euros sera demandée à l'arrivée du locataire pour garantir l'état des lieux et du matériel. L'inventaire sera fait le jour d'arrivée et de départ par locataire, et à le ramener à l'accueil. En cas de dégradation, les sommes correspondantes seront retenues sur la caution. En fin de séjour, la location devra être restituée en parfait état de propreté. Les poubelles devront être vidées.

9 – Prévoir draps, linge de maison et serviettes de douche.

10 – Les chiens sont admis à condition d'être tenus en laisse. Carnet de vaccination obligatoire à présenter à l'arrivée.

11 – La souscription d'une assurance Responsabilité Civile est obligatoire. Le locataire certifie être assuré. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie...

12 – Heures d'arrivées : 16h – 19h / Heures de sortie : 10h – 12h.

13 - Le règlement devra se faire à l'arrivée en priorité par CB, sinon par chèque ou numéraire et la taxe de séjour en numéraire.

14 – Toute nuisance ou tapage nocturne est interdite entre 22h et 7h du matin.

15- Wifi disponible et gratuit.

*Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières ci-dessus et déclare les accepter.*